



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

## AFFICHEE LE :

13/06/2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

## DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

20/06/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD,

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DES TROIS VALLÉES**

DELIBERATION N° **DELIB-2024-051**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Le SIVOM des Trois Vallées a transféré, ou cessé d'exercer, depuis 2020, les compétences suivantes :

- Nettoyage des voies de circulation, tonte et débroussaillage des accotements : transférés à Caen la Mer
- Gestion de l'atelier Charles Tellier : atelier cédé à Caen la Mer
- Informatique : service commun supprimé
- Gestion des relais assistantes maternelles : transférée aux communes

Il exerce encore à ce jour la seule compétence obligatoire suivante : « Construction et gestion des équipements sportifs et socio-culturels », soit les équipements suivants:

- Piscine de Mondeville
- Piscine de Colombelles
- Conservatoire intercommunal de musique et danse »

De plus, les services du SIVOM des Trois Vallées, anciennement installés dans l'ancien Hôtel de ville, ont été transférés au château Bellemaist. Il est donc proposé de déménager le siège social du SIVOM, actuellement 8 rue Chapron, dans les locaux du château Bellemaist, 92 route de Cabourg à Mondeville.

Afin de tenir compte de ces modifications, le comité syndical du SIVOM doit solliciter auprès de la Préfecture une nouvelle révision des statuts. Les communes sont invitées à se prononcer par délibération sur ces modifications.

Ainsi,

Vu les articles L. 5211.1 à L. 5212.62 et L. 5212.1 à L. 5212.34 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1974 autorisant la constitution du « Syndicat à vocation multiple des Trois Vallées »,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 portant mise à jour des statuts du SIVOM suite à des transferts de compétences avec Caen la Mer,

Vu les statuts du SIVOM des Trois Vallées,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la modification des statuts du SIVOM des Trois Vallées ;
- **DE PRÉCISER** que la décision de modifier en conséquence les statuts du syndicat sera prise par le Préfet après adoption par la majorité qualifiée des communes-membres du SIVOM ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
<b>VOTE</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume LEDEBT**